



1. CONTEXTE

I. Objectif de la fiche

LIMITER L'ÉMISSION ET LA DIFFUSION DE POUSSIÈRES DÉCOULANT DES TRAVAUX DE DÉCOUPE DE CARRELAGE

Cette fiche indique les mesures de base (MB) qui sont mises en œuvre sur les chantiers pour limiter les émissions dans l'air.

Des recommandations (R) peuvent également être proposées sur la base des bonnes pratiques.

Certaines situations particulières peuvent également nécessiter la mise en œuvre de mesures supplémentaires. Pour ces cas de figure, il est nécessaire de prendre contact avec le SABRA.

DÉCOUPE DE CARRELAGE ET TRAVAUX SIMILAIRES À L'INTÉRIEUR

II. Problématique

Poussières :

Les poussières, en particulier les poussières fines (PM10, PM2.5) sont nocives pour la santé (affection des voies respiratoires, cancérigènes, etc.).

III. Champ d'application de la fiche

Descriptif des opérations concernées :

Les travaux de découpe de carrelage à la meule génèrent de grandes quantités de poussières. La plupart du temps, ces opérations sont effectuées à l'intérieur et en fin de chantier.

N.B. Dans le cas d'opérations ayant lieu à l'extérieur, se référer à la fiche 5b.

Codes CFC associés : 281, 282, 285

Principaux corps de métier concernés : Carreleurs

Information et contacts :

SABRA - SPMA :

☎ 022 388 80 50

✉ chantiers.sabra@etat.ge.ch



2. MESURES

V. Avant l'ouverture du chantier

MB-1

Définir les mesures qui seront mises en œuvre pour limiter les émissions de poussières : matériel et main d'œuvre, intégration dans le planning et le devis.

MB-2

S'informer et s'accorder sur les mesures à mettre en place avec les autres entreprises intervenantes.

VI. Au début des travaux

MB-3

Définir un espace dédié à la découpe de carrelage.

MB-4

Isoler la zone de travaux : fermeture des portes, pose de bâches, obstruer les bouches de ventilation du bâtiment (extraction).

VII. Pendant les travaux

MB-5

Assurer le renouvellement d'air dans la zone de travaux :

a) Si le niveau de poussières est faible, aérer la pièce par l'ouverture des fenêtres si cela ne cause pas de nuisance au voisinage direct.

b) Si le niveau de poussières est élevé ou si l'ouverture des fenêtres cause des nuisances au voisinage, mettre en place un système de ventilation équipé de filtre, ex.: « air-cube » (cf. figure 2).

MB-6

Utiliser un système d'aspiration à la source, par exemple un carter sur meuleuse relié à un aspirateur industriel (avec tambour) afin de minimiser la libération de poussières (figure 1).

MB-7

Nettoyer régulièrement la zone de travail à l'aide de l'aspirateur les poussières qui n'ont pas été captées à la source.

MB-8

Collecter et évacuer les gravats au fur et à mesure, à l'aide de bacs ou des sacs fermés de manière étanche.

VIII. A la fin des travaux

MB-9

Effectuer un nettoyage final du local avant sa restitution aux autres corps de métier ou aux propriétaires, par exemple avec un aspirateur industriel (ex : aspirateur à tambour).



IX. **Exemples** de situation conformes et non conformes

Figure 1
DÉCOUPE CONFORME :



Présence d'une aspiration à la source.

Figure 2



Système de filtration de l'air de type « air-cube ».

Demeurent réservées les exigences en termes de protection des travailleurs qui sont de la compétence de la SUVA (division sécurité au travail).